



ifen

INSTITUT DE FORMATION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIVISION DE LA FORMATION CONTINUE
DU PERSONNEL ENSEIGNANT,
ÉDUCATIF ET PSYCHO-SOCIAL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Année scolaire 2024/2025

Formation Peer to Peer



ifen

eduPôle – Walferdange
Route de Diekirch
L-7220 Walferdange
www.ifen.lu



Table des matières

1	Contexte.....	2
2	Formation Peer to Peer - un format de la formation continue.....	2
2.1	Définition	2
2.2	Modalités et déroulement.....	3
2.3	Conditions et critères généraux.....	5
2.4	Pourquoi la formation peer to peer ?	6



1 Contexte

Dans le contexte éducatif luxembourgeois, l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN) met l'accent sur la collaboration entre les acteurs du système éducatif. L'objectif est de proposer des formations basées sur le partage d'expériences et l'enrichissement mutuel, afin de soutenir le développement professionnel continu des enseignants et d'encourager l'innovation pédagogique. En 2025, l'IFEN a restructuré le concept de formation peer to peer pour garantir un cadre organisé et valoriser les compétences des enseignants.

2 Formation Peer to Peer - un format de la formation continue

2.1 Définition

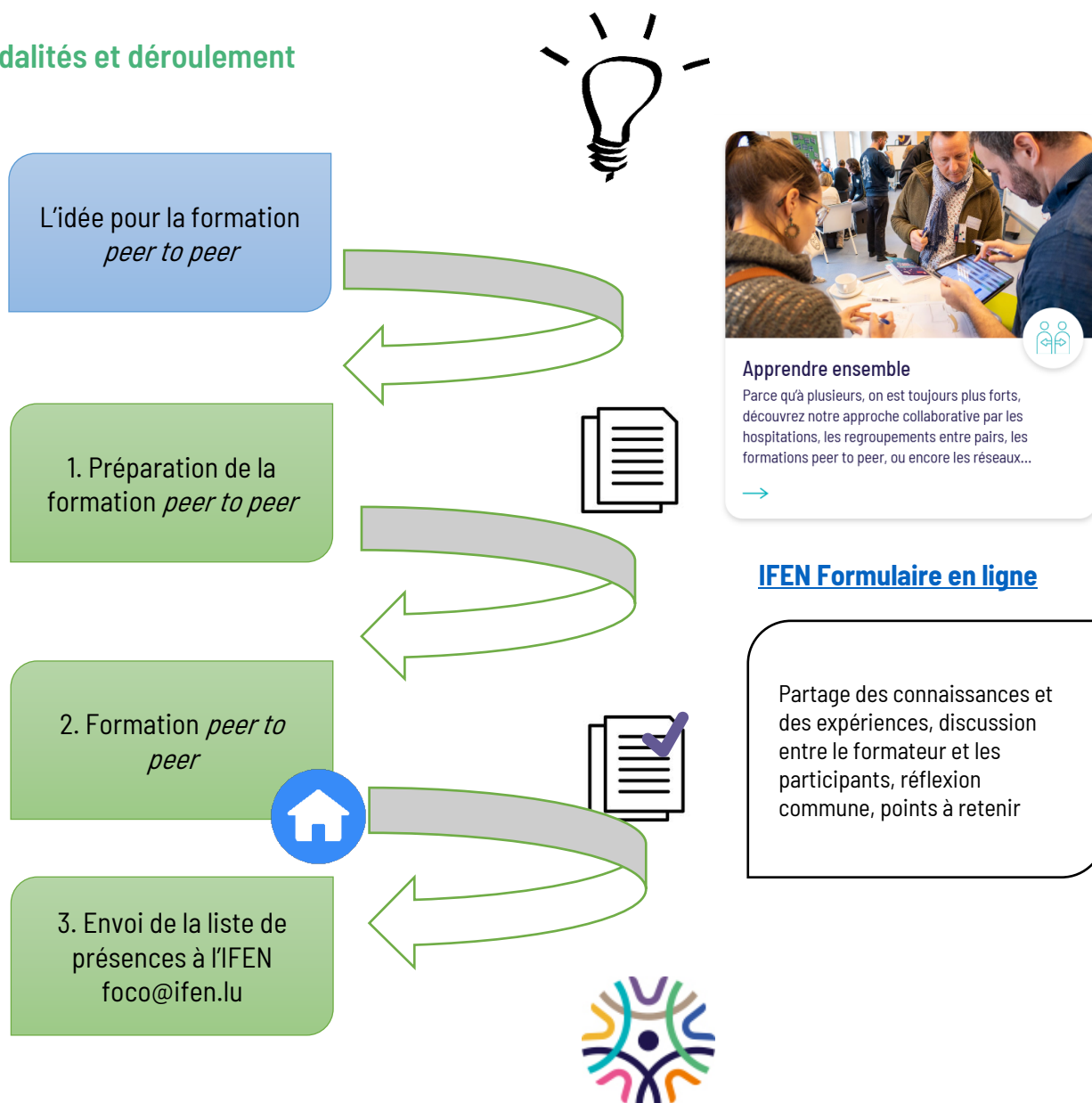
L'article 6.4 de [l'instruction ministérielle](#) du 22 juin 2018 concernant la formation continue des enseignants fonctionnaires et employés de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général définit :

« Si un enseignant agit comme formateur d'une formation interne dans son lycée, et s'il n'est pas rémunéré comme formateur par l'IFEN ou si cette action de formateur ne fait pas partie d'une mission de décharge, alors cette prestation peut être mise en compte comme formation continue dans le respect des modalités de comptabilisation de la formation continue obligatoire telles que définies ci-dessus, ceci à raison de deux heures pour chaque heure de formation prestée. » (p. 12).

Les formations peer to peer sont des séances de formation organisées au sein des **établissements secondaires**. Le concept prévoit que les enseignants, détenteurs d'une expertise précieuse et d'une expérience enrichissante, deviennent des **facilitateurs de connaissances au sein de leur propre communauté éducative**. Contrairement aux méthodes traditionnelles de développement professionnel, où l'expertise est transmise de manière unidirectionnelle, le format des formations peer to peer célèbre la diversité des compétences présentes au sein de chaque école. Des enseignants volontaires expérimentés endossent le rôle de **formateur peer to peer** dans le but d'inspirer leurs collègues dans leur champ d'expertise. Les enseignants sont ainsi encouragés à collaborer, à réfléchir sur leur pratique, à améliorer la qualité de leur enseignement et à créer un réseau d'apprentissage professionnel solide et durable avec leurs collègues au sein de l'établissement scolaire.



2.2 Modalités et déroulement



Soumission de la proposition	au moins 2 semaines avant le début
Formateur peer to peer	max. 1
Participants	min. 3 - max. 10
Format	en présentiel
Durée	max. 3h
Fréquence (pour le formateur peer to peer)	max. 2 fois par année scolaire
Attestation (pour le formateur peer to peer)	double



1. Comment commencer ?

L'initiative peer to peer prend racine dans un intérêt mutuel, lorsqu'un collègue, fort d'une expertise ou d'une expérience spécifique, désire la partager. Comment l'idée émerge-t-elle ?

- Au détour d'une discussion informelle qui révèle les compétences précieuses d'un collègue.
- Par la volonté proactive du collègue expert lui-même (le futur formateur peer to peer) de transmettre son savoir-faire.

2. Quelles sont les conditions et prérequis essentiels ?

Pour garantir le succès et la pertinence de ces formations, certains prérequis doivent être respectés :

- Appartenance à l'établissement : Le formateur et l'ensemble des participants doivent impérativement faire partie du même établissement secondaire.
- Planification collaborative : La date et l'heure de la formation sont définies conjointement par le formateur et les participants, avant toute démarche officielle. Cette étape cruciale reflète l'intérêt et l'engagement mutuels.
- Format en présentiel : La formation doit obligatoirement se dérouler en présentiel. Ce format est privilégié pour assurer la qualité des interactions, favoriser les échanges approfondis et renforcer les liens professionnels et interpersonnels au sein de l'équipe pédagogique.

3. La procédure de soumission auprès de l'IFEN

Une fois l'initiative lancée et les conditions remplies, la proposition doit être officialisée auprès de l'IFEN.

- Responsabilité de la soumission : Il incombe au formateur de soumettre l'offre de formation peer to peer à l'IFEN.
- Délai à respecter : La soumission doit être effectuée au minimum 2 semaines avant la date envisagée pour la formation.
- Utilisation du formulaire :
 - Le formulaire dédié doit être utilisé. Il est accessible sur le site de l'IFEN, via la section « Apprendre ensemble » -> « [Peer to Peer](#) ».
 - Il est essentiel de décrire le contenu et les objectifs de la formation de manière exhaustive et précise.
 - Les coordonnées du délégué à la formation de l'établissement doivent être mentionnées, et ce dernier doit avoir été informé en amont.
- Processus de validation et d'inscription :
 - Notification : Dès la soumission, une notification est envoyée à la direction de l'établissement, au délégué à la formation et à l'IFEN.



- Validation : L'IFEN examine l'offre. Si elle est jugée complète et pertinente, l'IFEN génère un lien d'inscription unique.
- Inscription : Le formateur transmet ce lien aux participants pour qu'ils puissent finaliser leur inscription officielle.

4. Contenu et déroulement de la formation

Les formations peer to peer se distinguent par leur flexibilité et leur orientation pratique.

- Flexibilité des formats : La session peut prendre diverses formes : présentation suivie d'une discussion, étude de cas, mise en situation, atelier pratique, co-développement, etc.
- Autonomie du formateur : Le formateur conserve la maîtrise de la conception pédagogique et de l'animation de sa formation, garantissant une approche personnalisée et adaptée.
- Spécificité de l'approche : Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une simple réunion de concertation ou d'un réseau d'échange informel. Les formations peer to peer se concentrent sur des contenus pédagogiques ou didactiques spécifiques, tout en offrant un cadre souple et propice à des échanges riches et constructifs.

2.3 Conditions et critères généraux

Pour assurer une interaction optimale entre tous les participants, les formations peer to peer sont organisées à une échelle plus restreinte que les formations nationales. **Un seul formateur à la fois** (et non un groupe) offre la formation peer to peer à généralement **entre minimum 3 et maximum 10 participants**, permettant ainsi à chacun de bénéficier pleinement de l'expérience. Ce cadre et cette structure offrent aux participants l'opportunité de démontrer leur autonomie en tant qu'apprenants. Ils ont la possibilité d'explorer leurs rôles, structures, principes et schémas relationnels, tout en accueillant de nouveaux points de vue et en enrichissant leurs méthodes, leur pratique et, par conséquent, leur développement personnel.

Une formation peer to peer est **attestée en tant que mesure de formation continue** et peut donc être comptabilisé dans le cadre des heures de formations obligatoires. Les participants à la formation obtiennent les heures en fonction de la durée intégrale de la formation concernée, avec **un maximum de 3 heures attesté**. Un formateur peer to peer obtient la double attestation pour sa formation, avec **un maximum de 6 heures attesté par formation**. Ce format ne prévoit aucune autre forme de récompense, financière ou autre. Chaque formateur peut organiser la formation de ce format avec une **fréquence maximale de 2 fois au cours d'une année scolaire**.



2.4 Pourquoi la formation peer to peer ?

En tant que **formateur peer to peer**, vous bénéficiez d'avantages significatifs, tant sur le plan personnel que professionnel :

- **Reconnaissance et valorisation de votre expertise** : Votre savoir-faire est officiellement reconnu et apprécié, ce qui renforce votre image professionnelle au sein de l'établissement.
- **Contribution et impact direct** : Vous participez activement au développement des compétences de l'équipe pédagogique et à l'amélioration des pratiques au sein de votre établissement.
- **Renforcement des liens professionnels** : Animer une formation crée des opportunités d'échange avec des collègues, favorisant ainsi la cohésion et la collaboration.
- **Développement de compétences transversales clés** : En endossant le rôle de personne ressource, vous développez naturellement votre leadership et votre capacité à motiver et engager vos collègues.
- **Approfondissement de votre propre expertise** : Enseigner un sujet exige une maîtrise parfaite, une structuration claire et une capacité à l'expliquer, ce qui consolide vos propres connaissances.
- **Perspective nationale*** : Le rôle de formateur peer to peer peut ouvrir la voie à une reconnaissance en tant que formateur officiel de l'IFEN au niveau national.

Pour les **participants aux formations peer to peer**, les bénéfices sont concrets et impactants :

- **Apprentissage pratique et ciblé** : Bénéficiez d'une approche pertinente basée sur l'expérience de vos collègues, directement applicable à vos défis quotidiens.
- **Maîtrise approfondie des concepts** : Les échanges actifs et les discussions favorisent une meilleure compréhension et une mémorisation durable des connaissances.
- **Environnement d'apprentissage stimulant** : Profitez d'un cadre moins formel qui encourage l'expression libre et l'expérimentation, sans crainte de l'erreur.
- **Cohésion d'équipe et réseau renforcé** : Créez des liens et développez un réseau interne précieux pour le partage de bonnes pratiques et l'entraide.
- **Motivation et engagement accrus** : Apprenez activement auprès de collègues qui partagent vos réalités professionnelles, rendant la formation plus engageante et efficace.